

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
191^e année
10 décembre 2015
n° 43 / 7668^e
pages 2497 à 2552



CHRONIQUE / Internet

Vers une régulation juridique
des places de marché de commerce en ligne entre particuliers

> Lêmy D. Godefroy

2513

ÉDITORIAL

2497 De la pédocratie en Amérique, *Nicolas Dissaux*

ACTUALITÉS

- 2501 Affaire *Tapie*: respect du devoir de loyauté du mandataire
- 2504 Saisie au sein d'une juridiction (affaire des « écoutes »): inconstitutionnalité partielle du régime
- 2504 Communications électroniques internationales: publication après validation de la loi
- 2506 Agents publics (liberté religieuse): conventionnalité de l'interdiction du port d'un voile

POINT DE VUE

2511 Pour la publication des « portes étroites » devant le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État,
Thomas Perroud

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2520 **Chronique**: Les règles de procédure civile à l'épreuve de la pluralité de parties, *Delphine Lanzara*
- 2526 **Panorama**: Concurrence interdite - Concurrence déloyale et parasitisme,
Centre de droit de la concurrence Yves Serra
- 2537 **Notes**: L'article L. 442-6 du code de commerce et son juge... arbitral,
note sous Civ. 1^{re}, 21 oct. 2015, Nicolas Dissaux
- 2541 « Ceci n'est pas une pipe »: l'association de malfaiteurs et la bande organisée
selon la Cour de cassation, *note sous Crim. 8 juill. 2015, Raphaële Parizot*
- 2544 Exploitation d'archives audiovisuelles et droits des artistes-interprètes:
la licence (il)légal de l'INA, *note sous Civ. 1^{re}, 14 oct. 2015, Guillem Querzola*
- 2548 Le respect du droit moral d'un auteur disparu peut-il justifier une atteinte
à la liberté du metteur en scène?, *note sous Paris, 13 oct. 2015, Julien Dubarry*



Version numérique incluse*



321543



Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 510 € HT (520,71 € TTC)

Étranger: 576 € HT

Prix au numéro: 23,48 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Décembre 2015

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e
RCS Paris 572 195 550
Siret 572 195 550 00098
Code APE 5811Z
TVA FR 69572 195 550
Société des éditions Lefebvre Sarrut SA



2500

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Sûreté réelle (garantie de la dette d'un tiers): régime juridique, *Civ. 1^{re}, 25 nov. 2015*

Consommation

Information du consommateur: application à un syndicat de copropriétaires, *Civ. 1^{re}, 25 nov. 2015*

Usure: application à un groupement foncier agricole, *Civ. 1^{re}, 25 nov. 2015*

Contrat d'affaires

Affaire Tapie: respect du devoir de loyauté du mandataire, *Paris, 3 déc. 2015*

Fiscalité

TVA (opération d'assurance exonérée): vente d'un véhicule d'occasion, *Com. 24 nov. 2015*

Société et marché financier

Société civile professionnelle (retrait): expertise de la valeur des parts sociales, *Civ. 1^{re}, 25 nov. 2015*

2502

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Responsabilité du notaire: défaut de caractère subsidiaire, *Civ. 1^{re}, 25 nov. 2015*

Contrat d'assurance: clause de réduction de la durée de garantie, *Civ. 3^e, 26 nov. 2015*

Famille-Personne-Succession

Testament international: portée de l'obligation de parapher chaque feuillet, *Civ. 1^{re}, 25 nov. 2015*

2503

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Responsabilité décennale (ouvrage): qualification d'une chape liquide, *Civ. 3^e, 26 nov. 2015*

Copropriété

Vente de lot (action en diminution du prix): exclusion du droit commun du code civil, *Civ. 3^e, 26 nov. 2015*

2503

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Pratiques restrictives: bail commercial, centre commercial, clause de non-concurrence, *CJUE 26 nov. 2015*

2503

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Transaction pénale (intérêts civils): autorité de la chose jugée, *Crim. 25 nov. 2015*

ÉDITORIAL

Nicolas Dissaux

2497

De la pédocratie en Amérique

Saisie au sein d'une juridiction (affaire des « écoutes »): inconstitutionnalité partielle du régime, *Cons. const., 4 déc. 2015*
Communications électroniques internationales: publication après validation de la loi
Lutte contre le dopage: validité de l'expertise d'un dossier médical, *Crim. 24 nov. 2015*

2505

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Rapatrés (supplétifs): constitutionnalité du régime d'indemnisation, *Cons. const., 4 déc. 2015*

Agents publics (liberté religieuse): conventionnalité de l'interdiction du port d'un voile, *CEDH 26 nov. 2015*

Fiscalité

Impôt sur le revenu (conjoins): constitutionnalité sous réserve de la règle d'opposabilité, *Cons. const., 4 déc. 2015*

Santé publique

Masseurs-kinésithérapeutes: action du président du Conseil national de l'Ordre, *Civ. 1^{re}, 25 nov. 2015*

2507

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Obligation de sécurité de l'employeur (attentat): appréciation des mesures prises, *Soc. 25 nov. 2015*

Droit de retrait (nullité du licenciement): défaut d'autorisation de l'employeur, *Soc. 25 nov. 2015*

Grève (nullité du licenciement): indemnisation du salarié réintégré, *Soc. 25 nov. 2015*

Harcèlement moral (dénonciation): appréciation de la mauvaise foi en référé, *Soc. 25 nov. 2015*

CHSCT (convocation): envoi de documents par voie électronique, *Soc. 25 nov. 2015*

CHSCT (prévention de la pénibilité): conditions du recours à un expert, *Soc. 25 nov. 2015*

Travail dissimulé (solidarité): nécessité d'un procès-verbal à l'égard des sous-traitants, *Civ. 2^e, 26 nov. 2015*

2509

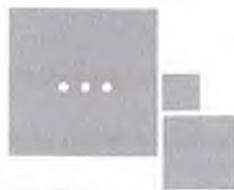
PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Compétence européenne: notion de clause attributive et sort des lois de police, *Com. 24 nov. 2015*

Profession juridique et judiciaire

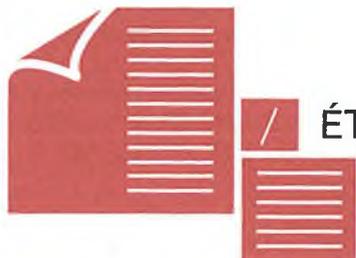
Avocat (assurance responsabilité): souscription par l'Ordre et modalités de répartition, *Civ. 1^{re}, 25 nov. 2015*
Notaire (frais): consignation insuffisante avant réception d'un acte, *Civ. 1^{re}, 25 nov. 2015*



POINT DE VUE

2511

Pour la publication des « portes étroites » devant le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État par Thomas Perroud



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

2513

Vers une régulation juridique des places de marché de commerce en ligne entre particuliers par Lémy D. Godefroy

2520

Les règles de procédure civile à l'épreuve de la pluralité de parties par Delphine Lanzara

PANORAMA

2526

Concurrence interdite - Concurrence déloyale et parasitisme octobre 2014 - octobre 2015 par le Centre de droit de la concurrence Yves Serra

NOTES

2537

L'article L. 442-6 du code de commerce et son juge... arbitral, note sous Civ. 1^{re}, 21 oct. 2015 par Nicolas Dissaux

2541

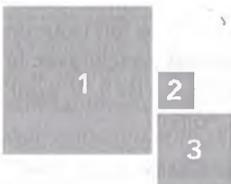
« Ceci n'est pas une pipe » : l'association de malfaiteurs et la bande organisée selon la Cour de cassation, note sous Crim. 8 juill. 2015 par Raphaële Parizot

2544

Exploitation d'archives audiovisuelles et droits des artistes-interprètes : la licence (il)légal de l'INA, note sous Civ. 1^{re}, 14 oct. 2015 par Guillem Querzola

2548

Le respect du droit moral d'un auteur disparu peut-il justifier une atteinte à la liberté du metteur en scène ?, note sous Paris, 13 oct. 2015 par Julien Dubarry



ENTRETIEN

2552

Trois questions sur le droit local d'Alsace-Moselle par Raphaël Piastra

À L'ATTENTION DES AUTEURS

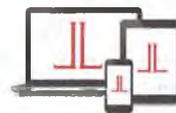
Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).

Le prochain numéro du *Recueil* paraîtra le 24 décembre 2015



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite *Dalloz* sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr